

Règlement intérieur du tournoi national Lch Badminton

Art. 1.Le tournoi est enregistré sous le n° de dossier 2503855

Art. 2.Le tournoi se déroule selon les règles de la F.F.BAD. et du règlement ci-après.

Art. 3.Les dates du tournoi sont les 21 et 22 Février 2026

Art. 4.Tout participant doit être en règle avec la F.F.BAD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort du tournoi.

Art. 5.Le tournoi est ouvert aux joueurs (ses) séniors, vétérans, juniors, cadets, minimes licenciés en France.

Art. 6.Aucune inscription ne sera prise sans son règlement

Art. 7.Le tournoi est limité à 600 matchs et 350 joueurs (350 matchs le samedi et 250 le dimanche).

Art. 8.Les inscriptions seront enregistrées de façon à remplir les cinq séries (soit : par CCPH et à points égaux par dates d'inscriptions)

Art. 9.Les séries seront divisées en 5 (si le nombre de joueurs le permet) suivant la cote des joueurs, les cotes maximal étant 2699 pts pour les Simple homme, double homme et double mixte et de 2099 pts pour les simples dames et double dame. (une sixième série pourra éventuellement être créée si le nombre de matchs par jour le permet) et **(Il sera possible si dans certaine catégories le nombre de participants est insuffisant ou non pertinents de les transférer vers une autre série suivant leur cote. Exemple : simple dame vers simple homme .Un accord préalable sera demandé aux participants concernés par ce transfert, dans ce cas une série inter genre sera créée).**

Art. 10.. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (cote non applicable au-delà d'une cote de 1800 points). Voir le règlement général des compétitions.

Si une paire inscrite avec une différence de points entre les joueurs ou joueuses élevée mais compatible avec le RGC et qui ne permet pas son intégration dans une des séries du fait de trop ou pas assez de points d'un des deux joueurs ou joueuses , l'équipe se verra refuser son inscription.

Art. 11.Les organisateurs se réservent le droit de modifier le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs catégories Dans la mesure du possible les tableaux seront joués en poules puis en élimination direct.

Art. 12.Chaque participant doit connaître les sanctions encourues par un joueur déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera, au plus tard 72 heures après la date du tournoi, les pièces justificatives à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue de Normandie de badminton.

Art. 13.Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art. 14. Les juges arbitres seront :JA principal CULLERON L et JA adjoint COUSTHAM C

Art. 15.Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Art. 16. Le GEO sera VALLET G

Art. 17.Les inscriptions pourront être faites du 01/11/2025 00h00 jusqu'au 08/02/2026 23h00 date de limite d'inscription en ligne sur badnet ou jusqu' au 06/02/2026 par courrier, cachet de la poste faisant foi.

Art. 18.Le montants d'inscriptions est de 14€ pour un tableau et de 20 € pour deux tableaux Les inscriptions seront possible en individuel ou via les clubs.

Art. 19.Il sera impossible de jouer deux tableaux le même jour : le samedi sera les simples et doubles mixtes et le dimanche les doubles hommes et doubles dames.

Art. 20.Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points suivant les règles fédérales.

Art. 21. Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs. Les horaires des matchs sont donc donnés uniquement à titre indicatif, l'échéancier pourra afin d'assurer le bon déroulement de la compétition être modifié encours de compétition,

Art. 22.Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure annoncée de son match et il doit signaler au Juge arbitre et à la table de marque s'il quitte la salle.

Art. 23. Le tournoi sera joué avec des volants plumes pour toutes les catégories et ils sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre deux joueurs sur le choix des volants, le volant officiel sera le « **RSL 3** » mis en vente dans la salle.

Règlement intérieur du tournoi national Lch Badminton

- Art. 24. Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.
- Art. 25. Les joueurs disposent de trois minutes dites de préparation entre l'appel et le début de leur match une chambre d'appel sera en place.
- Art. 26. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec le matériel nécessaire à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain
- Art. 27. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs entraîneurs, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres.
- Art. 28. Passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré « FORFAIT ».
- Art. 29. En cas de forfait d'un ou d'une partenaire d'une équipe il sera possible remplacer le joueur ou la joueuse forfait par un ou une autre tout en respectant le critère de points du CCPH (inférieur ou égal, et de façon à ce que cette nouvelle paire joue dans la même série défini par le tirage au sort) et ce jusqu'à diffusion des tableaux.
- Art. 30. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de vingt minutes.
- Art. 31. Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales, où un arbitre et éventuellement des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre (suivant le nombre d'arbitres disponible), Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.
- Art. 32. Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir deux fois.
- Art. 33. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son 1^{er} match du tournoi.
- Art. 34. Le matériel utilisé pour le déroulement de la compétition à savoir terrains poteaux filets est celui fourni par la mairie.
- Art. 35. La Trousse de secours : est à la charge du joueur, Un kinésithérapeute sera éventuellement disponible à la salle Mont Gaillard. Dans ce cas, tout joueur désirant le consulter devra au préalable avertir la table de marque et ou le juge arbitre.
- Art. 36. Aucun remboursement pour forfait ne sera effectué après le tirage au sort sans justificatif (employeur raison médicale etc.) à fournir au plus tard dans les 72 h après la compétition..
- Art. 37. La remise des récompenses interviendra à la fin de chaque discipline (Après la fin de tous les simples ou doubles ou mixtes).
Sauf avis du comité d'organisation.
- Art. 38. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 39. L'organisation se réserve le droit de diminuer le montant des récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
- Art. 40. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.